

## **Arrêté Municipal**

Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

**Le maire de la commune de SAINT JUST EN CHAUSSEE,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10, L 123-13, R 123-19 et R 123-24 ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

**Vu** la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2006 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2010 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la notification du projet aux personnes intéressées ;

**Vu** l'ordonnance de Monsieur le président du Tribunal administratif d'Amiens en date du 10 mai 2010 désignant Madame Delphine CLAUD en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

### **ARRETE**

**Article 1** - Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT JUST EN CHAUSSEE en ce qui concerne :

- Création en zone 1AUc d'un secteur 1AUc1 où les règles d'implantation sont assouplies pour permettre l'installation des techniques et technologies nouvelles du bâtiment.
- Transformation d'une zone 1AUc en zone 1AUd afin d'y autoriser les bâtiments à vocation agricole.

En mairie de Saint Just en Chaussée pour une durée de 30 jours, du 7 juin au 7 juillet 2010 inclus.

**Article 2** - Madame Delphine CLAUD, ingénieur géologue, domicilié 38 rue de la Croix Blanche a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du Tribunal administratif.

**Article 3** - Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Saint Just en Chaussée à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

**Article 4** - Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert par le maire de Saint Just en Chaussée et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de Saint Just en Chaussée au commissaire enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

**Article 5** - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les déclarations des intéressés les :

- 07 juin 2010 de 09h00 à 12h00,
- 19 juin 2010 de 09h00 à 12h00,
- 07 juillet 2010 de 15h00 à 18h00.

**Article 6** - Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :

*Le Courrier Picard*  
*Le Parisien*

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et dans tous les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

**Article 7** - A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au sous-préfet et au président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

**Article 8** - Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Clermont ;
- Président du Tribunal administratif d'Amiens ;
- Commissaire enquêteur.

Fait à SAINT JUST EN CHAUSSEE, le 21 mai 2010

**Frans DESMEDT**  
**Maire de Saint Just en Chaussée**

Transmis en préfecture (ou sous-préfecture)

Le.....